



ACADEMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

Division des ressources humaines

Affaire suivie par :
Damien CONSTANTIN
DRH
Tél : 05 67 76 56 92
Mél : drh65@ac-toulouse.fr

10 rue Amiral Courbet
BP 11630
65016 TARBES CEDEX

Procès-verbal de la réunion du comité social d'administration départemental en formation spécialisée, santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) des Hautes-Pyrénées du jeudi 13 novembre 2025

Ayant constaté le quorum, Monsieur le Secrétaire général préside la réunion du CSA en Formation Spécialisée (FS). Il ouvre la séance à 9h15.

Sont présents :

Membres de l'administration

- Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Pyrénées

Organisations syndicales

Siègent en tant que titulaires :

- Mme Pauline IMMERY FSU (titulaire)
- M David CASTEBRUNET FSU (titulaire)
- Mme Sophie MANZATO FSU (titulaire)
- Mme Sandra ROGER FSU (suppléante siégeant en tant que titulaire)
- M Jean-Georges PAULUS UNSA (titulaire)
- Mme Marie-Dolores GALLARDO UNSA (titulaire)
- M Philippe BOYER CFDT EDUCATION (titulaire)
- Mme Valérie DUPRAT CFDT EDUCATION (titulaire)
- Mme Christelle BRANDAN FNEC FP-FO (titulaire)
- M Jean TRAVERT CGT (suppléant siégeant en tant que titulaire)

Suppléants :

- Mme Agnès PUZOS CFDT EDUCATION
- Mme Lucie PONTIE FP FO

Au titre du secrétariat administratif

- M Damien CONSTANTIN, DRH

En qualité de conseillers de prévention départementaux

- Mme Françoise AUDEVARD
- M Stéphane DARRÉ

En qualité d'Inspectrice Santé Sécurité au Travail :

- Mme Gisèle BARRAU (excusée)

Sur proposition de Madame Valérie Duprat, secrétaire de la formation spécialisée, Monsieur le Secrétaire général invite les membres du CSA à observer une minute de silence en mémoire des victimes du terrorisme du 13 novembre.

Fin de la minute de silence.

Monsieur le Secrétaire général : y a-t-il des déclarations liminaires en préalable ?

Madame la secrétaire de la formation spécialisée : il y a une déclaration unitaire jointe en annexe.

Elle procède à sa lecture.

Monsieur le Secrétaire général : le point sur les visites de la F3SCT en présence du secrétaire général sera abordé en premier lieu, car il devra s'absenter quelques minutes pour un appel important avec Madame l'Inspectrice d'académie.

Les membres de la formation spécialisée donnent leur accord.

Monsieur le Secrétaire général : concernant la dernière visite de la F3SCT, c'est une maladresse en début d'entretien et par la suite, celui-ci s'est mieux déroulé en essayant de raccrocher le personnel concerné sur des conseils.

Lorsqu'on emploie des termes relevant de délits ou crimes, il est important d'arrêter la discussion car il faut être extrêmement vigilant dans ces cas de figure.

La formation spécialisée du CSA est bien plus qu'une instance administrative.

Le harcèlement hiérarchique est tout aussi condamnable dans le cadre du Code de procédure pénale, et je souhaite qu'on progresse sur ce sujet car il ne serait pas concevable de passer à côté d'un délit ou crime qui relève du Code de procédure pénale.

Madame la secrétaire de la formation spécialisée : c'est un problème de méthode et d'objectifs car cela a pu être considéré comme une rencontre personnelle sur un sujet précis alors que les visites de la formation spécialisée restent dans un cadre collectif et non dans un traitement individuel.

Monsieur le Secrétaire général : je partage ce point de vue, mais j'ajoute qu'il est à compléter avec mes propos en précisant que s'il y a harcèlement en respect de l'article 40 du Code de procédure pénale, l'information doit être donnée au Procureur de la République.

Un membre de la formation spécialisée : Vous indiquez qu'il faut « arrêter la discussion » quand des

personnels utilisent le terme « harcèlement » car cela relève du droit pénal et que c'est une grave accusation. Il serait nécessaire d'informer les IEN de faire la même chose. En effet une IEN s'est permis d'utiliser ce terme de « harcèlement » à propos d'un Professeur des écoles lors d'un conseil de maîtres.

Monsieur le Secrétaire général : Je suis au courant de cette situation et j'ai informé clairement l'IEN.

Madame la secrétaire de la formation spécialisée : Sur des cas particuliers, ce n'est pas sur le moment qu'on traite le sujet lors des visites de la formation spécialisée.

Monsieur le Secrétaire général : il s'agit d'éclaircir ce que la personne dit, car les dispositions de l'article 40 du Code de la procédure pénale indiquent qu'il faut signaler des faits qui pourraient relever d'une qualification pénale.

Madame la secrétaire de la formation spécialisée : cela ne se fait pas en formation spécialisée, notamment en place publique devant les collègues.

Un membre de la formation spécialisée : la présence d'un représentant de l'administration, sans savoir au départ, puis, ayant l'information ensuite, rajoute une difficulté de libération de la parole.

Monsieur le Secrétaire général : il y a eu une présentation de chaque membre à chaque entretien et les textes réglementaires sont très clairs sur le fait que l'Inspectrice d'académie fait partie de la formation spécialisée. Il existe une crainte de la hiérarchie, mais les personnels qui se sont présentés aux entretiens ne peuvent pas dire que les conditions n'étaient pas réunies pour s'exprimer.

Certains personnels étaient à l'aise pour venir voir la formation spécialisée en démontrant une certaine tranquillité, ils se sentaient en confiance pour s'exprimer comme par exemple une collègue qui est venue juste déposer les questionnaires et finalement, est restée pour échanger.

Un membre de la formation spécialisée : il y a eu un phénomène d'évitement de par la présence du Secrétaire général et de sa fonction, car les collègues voient l'autorité en face.

Le climat de défiance dans cet établissement était palpable en prenant comme par exemple une collègue qui a demandé qu'on supprime les éléments qu'elle avait pu évoquer.

Il n'y avait pas de parole libre à partir du moment où la hiérarchie est présente.

Monsieur le Secrétaire général : cette visite s'est déroulée en respect de la réglementation car rien n'empêche la présence de l'administration. Elle est même prévue. Par exemple dans le Bas-Rhin, j'étais présent à tous les entretiens, ce qui est très utile, car il n'y a pas la même réalité dans les préconisations que ce qu'on entend dans les entretiens. La non représentation de l'administration peut entraîner un risque d'être déconnecté de la réalité.

Il y a une préoccupation d'accompagner des cadres et l'écoute permet d'accompagner avec le plus de justesse possible. Il s'agit de trouver un équilibre. Ma présence n'a pas planté les entretiens. Vous verrez comment se passeront les autres visites de la F3SCT.

Un membre de la formation spécialisée : ce serait peut-être dans un monde idéal, mais la défiance avec la présence de l'administration est réelle, pour autant, des choses qui se passent dans cet établissement ne sont pas normales.

Monsieur le Secrétaire général : je partage ce point de vue, j'indique que pour chaque situation, il y a une attention particulière portée.

Un membre de la formation spécialisée : il y a des refus de formation et des décisions qui sont prises à visée personnelle.

Monsieur Secrétaire général : ça peut arriver intuitu personae et quand tout nous alerte sur les situations non gérées de façon optimale, une action est menée.

Un membre de la formation spécialisé : je prends note de la maladresse ponctuelle évoquée. Mais quand on fait partie de l'administration, on n'a pas à participer à l'écoute des entretiens car on est clairement identifié, ce qui peut biaiser et empêcher la libération de la parole.

Le problème n'est pas de se présenter, mais c'est la composition des groupes d'écoute qui pose problème avec huit personnes, c'est beaucoup trop, et la présence d'un membre d'administration gêne. Cela peut aussi donner une impression d'utilisation de l'instance pour éduquer les collègues. Il faut se questionner sur le fait de la présence d'administration qui bloque la parole des collègues. Les collègues reçus sont abîmés et ce n'est pas terminé, il continue à prendre des coups avec des décisions défavorables par l'administration.

Monsieur Secrétaire général : je suis d'accord sur le calibrage et entièrement d'accord sur le fait que lorsqu'il y a la connaissance d'un membre à qui on n'a pas du tout envie de se confier, cela représente une réelle difficulté pour le personnel. En revanche sur la partie institutionnelle et réglementaire, nous ne sommes pas dans un cadre syndical. Il est important que l'institution puisse prendre connaissance de certains points et que l'administration soit représentée.

Un membre de la formation spécialisée : c'est la répression du chef d'établissement qui fait peur.

Monsieur le Secrétaire général : il est important d'avoir entendu ce qui a été dit pour garantir l'objectivité. On ne peut pas dire qu'on ne veut pas voir le Secrétaire général.

Un membre de la formation spécialisée : le déplacement a été la plus importante des maladresses, face à un énorme dysfonctionnement.

Monsieur Secrétaire général : j'acquiesce sur la manière mais il était important d'entendre ce que j'ai entendu. J'ai découvert sur place qu'il y avait deux groupes. En raison des fiches RSST, je devais entendre cet enseignant.

Un membre de la formation spécialisée : est-ce que c'était le lieu à ce moment-là ? Est-ce que c'est le rôle de l'administration de venir écouter un cas particulier ou plutôt d'aborder la visite de façon collective ?

Madame la secrétaire de la formation spécialisée : la situation a été malheureuse et contre-productive.

Monsieur le Secrétaire général : il y a le RSST et les visites. Et c'est pendant ces visites qu'on peut se rendre compte de ce qui se passe sans objectif particulier, simplement se rendre compte de la situation, l'administration doit assumer ses responsabilités.

Les membres de la formation spécialisée : en termes d'efficacité, il faut plutôt un rendez-vous individuel et conserver les visites de la formation spécialisée comme espace d'écoute active.

Un membre de la formation spécialisée : il y a un problème de management toxique qui ressort des questions collectives.

Monsieur le Secrétaire général : je vais réfléchir sur la question pour en parler ultérieurement, à la prochaine réunion de la F3SCT ou lors d'un GT sur les modalités mais pas sur les objectifs.

Cela ne sert à rien de se réunir si rien ne change.

Concernant l'enquête RPS, une relance a été effectuée auprès de l'académie.

2. Le procès-verbal du 17 juin 2025 est soumis au vote

Vote pour : 10 opposition : 0 abstention : 0

FSU : 4

SGEN CFDT : 2

UNSA : 2

FNEC FP-FO : 1

CGT : 1

Le PV est adopté à l'unanimité.

3. Présentation des orientations stratégiques ministérielles 2026 (en pièce jointe)

Les 5 priorités ministérielles sont présentées par la conseillère de prévention départementale.

Les membres de la formation spécialisée : La question des conventions avec des médecins extérieurs pour la médecine de prévention est posée.

Monsieur Secrétaire général : cela semblerait possible et je vais regarder en m'appuyant sur le niveau académique avec l'existence de conventions pour les médecines scolaires. Ce pourrait être une bonne idée.

L'information est donnée selon laquelle une nouvelle conseillère de prévention académique a pris ses fonctions.

Un membre de la formation spécialisée : la formation spécialisée académique souhaite travailler avec les formations départementales et réunir les secrétaires départementaux.

L'information est aussi donnée qu'un nouvel inspecteur « santé et sécurité au travail » a dû prendre ses fonctions : Stéphane Lacaze.

Pour la formation initiale des membres de la formation spécialisée, il faut se manifester auprès de la DAJ.

Un membre de la formation spécialisée : une séance formation a été annulée et n'a pas été recalée.

Un membre de la formation spécialisée : une psychologue s'était proposée de venir, il n'y a pas eu de retour et l'information a été remontée.

4. Présentation du programme de prévention départementale (en pièce jointe)

Il est précisé que 79,9 % de réponses ont été apportées sur l'enquête ministérielle amiante et que les mieux achalandés sont les lycées et les collèges. L'explication pour le premier degré reste que d'obtenir le DTA est difficile.

Monsieur Secrétaire général : en termes de procédure, il y a un point intermédiaire qui est fait, les directeurs d'école signalent aux IEN qui eux-mêmes informent la Collectivité Territoriale et par la suite, un courrier est envoyé aux Collectivités Territoriales qui ne répondent pas, car ce n'est pas la peine de faire un rappel aux Collectivités territoriales qui le font.

La conseillère de prévention départementale : il y a une phase de relance aux directeurs d'école, puis un ajustement des courriers en fonction des réponses. La relance des Collectivités Territoriales

se fera après les élections municipales.

Un membre de la formation spécialisée : qu'est ce qui justifie cette différence avec les Collectivités Territoriales ?

La conseillère de prévention départementale : ce sont les chefs d'établissement qui répondent pour le second degré.

La prise en compte de la santé des femmes est abordée, notamment au sujet de l'endométriose, et il est aussi évoqué l'Agence Régionale de Santé qui a informé de la mise en place d'un projet départemental ARSOC.

Un membre de la formation spécialisée : le parcours de soins de la clinique de L'Ormeau n'existerait pas. Les questions qui se posent sont comment on fait sur le terrain ? Comment le ministère de l'éducation nationale met en place ? Comment on fait pour adapter ? Cette réflexion n'est pas encore engagée dans les documents de la formation spécialisée.

La conseillère de prévention départementale : il faut travailler avec le service RH pour être au moins informé des problèmes d'endométriose en mairie et informer les chefs d'établissement du second degré dans un bulletin spécial « santé et sécurité au travail » devrait sortir et traiter le sujet.

Un membre de la formation spécialisée : il reste beaucoup de femmes non diagnostiquées, dans les Hautes-Pyrénées, il n'y a rien car le parcours de soin renvoie à Toulouse.

Un membre de la formation spécialisé : en termes d'autorisation d'absence, cela devrait être pris en compte avec traitement.

Monsieur le Secrétaire général : le centre hospitalier de Pau est labellisé.

Un membre de la formation spécialisé : ce n'est pas la même région.

Un membre de la formation spécialisé : comment peut-on prendre compte les contraintes très lourdes pour les femmes ? Plus il y aura d'informations et mieux ce sera. 25 % des femmes sont touchés par l'endométriose.

Un membre de la formation spécialisé : sur quoi informer ? La maladie ? Ou le parcours de soins ? Ou les deux ? Il faut faire aussi attention à la discréetion attendue et au respect de la vie privée.

Monsieur Secrétaire général : je partage cette réflexion mais il est difficile de mettre en place l'aménagement sans connaître la pathologie.

Un membre de la formation spécialisée : il n'existe pas de RQTH pour l'endométriose. Les femmes peuvent bénéficier d'une ALD uniquement à la suite d'une opération.

La conseillère de prévention départementale : un mémo sera préparé aux chefs d'établissement pour les possibilités d'aménagement.

Un membre de la formation spécialisée : il faut s'approprier la maladie car 10 % des femmes sont touchées et prendre la mesure de l'ampleur de cette maladie.

Monsieur le Secrétaire général : une adaptation différente selon la situation des personnes concernées, la formation est importante car la pathologie est encore méconnue.

Le sujet de la prévention des maladies cardio-vasculaires est aussi abordé. C'est la première cause de décès des femmes en France.

La formation TMS des AESH et la formation santé mentale VDHAS sont inscrites dans le temps de

formation initiale qui se déroule les mercredis après-midi au collège Paul Éluard.

Un membre de la formation spécialisée : il existe le guide ministériel de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à ce sujet, il existe un site PIX le site du ministère des armées très intéressant et un groupe de travail sur la question VDHAS semble essentiel.

Un membre de la formation spécialisée : un groupe de travail sera-t-il constitué pour modifier le questionnaire ?

La conseillère de prévention départementale : les éléments structurants concernant les acteurs de la prévention sont 2 CPD, 5 APC, 47 AP, les assistantes sociales, les DRH de proximité avec des outils comme les registres RSST et le DUERP mais aussi le rapport d'inspection, les visites de la F3SCT et le GT de la F3SCT.

Vote pour : 10 opposition : 0 abstention : 0

FSU : 4

SGEN CFDT : 2

UNSA : 2

FNEC FP-FO : 1

CGT : 1

Un avis favorable est adopté à l'unanimité.

5. Le compte rendu du GT concernant la visite au lycée général Jean DUPUY (en pièce jointe)

Monsieur Secrétaire général : une seule remarque sur les précisions orales supplémentaires à expliquer et à expliciter concernant les avis.

Il est procédé à la relecture des avis et sont notamment soulignés :

- Un problème important concernant le bâti, notamment les ateliers et l'entretien des machines qui peut engendrer des accidents
- Un problème d'aide de la région en fonctionnement, ainsi qu'à la cuisine qui est un lieu très exigu avec une chaleur insupportable. Lors de la plonge, il est évoqué une chaleur de 40° durant l'été.
- Des préconisations plus générales porte sur le management : il faut des mesures adéquates par les chefs de service mais en attendant qu'est-ce qu'on fait à l'instant pour pallier à cette problématique ? Quel plan d'urgence pour l'établissement ? Quelles mesures factuelles ?

Une visite de restitution est programmée le 25 novembre à 17h15 avec un représentant par organisation.

Vote pour : 10 opposition : 0 abstention : 0

FSU : 4

SGEN CFDT : 2

UNSA : 2

FNEC FP-FO : 1

CGT : 1

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

6. Le compte rendu du GT RSST du 7 octobre 2025 (en pièce jointe)

Un membre de la formation spécialisée : 80 % des mentions ont été visées, il est toujours constaté une absence de réponse aux préconisations et qu'un seul IEN y répond.

Monsieur de Secrétaire général : j'apporte une grande importance quant aux réponses qui devraient être apportées.

Un membre de la formation spécialisée : nous constatons qu'hormis les points habituels, il y a davantage de cas d'agression de parents d'élève.

Un membre de la formation spécialisée : est-ce que la mise en place du plan de pause numérique le soir et le week-end va être effective ? Quelles sont les consignes ? Comment peut-on faire pour assurer une modération de certains messages d'ENT avec des propos pas très corrects ?

Monsieur le Secrétaire général : sur un groupe WhatsApp, j'émets des réticences car il s'agit d'une initiative privée.

Un membre de la formation spécialisée : existe-t-il une charte des bonnes pratiques ? De plus, existe-t-il une charte informatique dans chaque établissement ?

Un membre de la formation spécialisée : dans l'Aveyron, il a été construit un document pour rappeler les obligations des parents face à des personnels du service public.

- La situation de l'école Jean Moulin

Monsieur le Secrétaire général : il y a eu trois mentions sur le registre RSST pour un comportement d'un collègue qui a mis en cause la directrice d'école. Celle-ci a été en très grande difficulté avec une tentative de médiation mais qui est arrivée trop tard. Une décision a été prise d'une mutation dans l'intérêt du service qui n'est pas une mesure disciplinaire, ce professeur des écoles a été reçu. Effectivement, il n'y avait pas d'accord sur la mesure mais il a choisi son affectation.

Un membre de la formation spécialisée : comment a été informée l'équipe ?

Monsieur Secrétaire général : c'est l'IEN qui s'en est chargé.

Un membre de la formation spécialisée : L'IEN n'a pas pris le temps de rencontrer le collègue mis en cause. Elle a utilisé le terme « harcèlement » à son propos ce qui est une grave accusation. Comme indiqué ci-dessus il aurait été préférable que les deux parties soient reçues par Madame l'IEN et que des termes graves ne soient pas utilisés. Enfin, même si le collègue a bénéficié de plusieurs possibilités pour changer d'école et obtenir un nouveau poste, son déplacement a été vécu par l'équipe et par lui-même comme une « sanction ».

Des améliorations seraient bénéfiques comme prévenir assez tôt l'équipe et peut-on faire quelque chose au mouvement pour le collègue concerné ?

Monsieur le Secrétaire général : le professeur des écoles est titulaire de son nouveau poste.

- Suspicion d'agression sexuelle à Odos

Un membre de la formation spécialisée : une maman d'élève accuse un agent municipal d'agression sexuelle.

Monsieur le Secrétaire général : au sein de l'Education nationale, nous avons l'obligation de consulter le FIJAIS. En revanche pour les Collectivités Territoriales, c'est simplement une recommandation.

Un membre de la formation spécialisée : un traitement flou et léger semble être appliqué par la

Collectivité concernée et comment gère-t-on ce genre de situation ?

Un autre membre de la formation spécialisée : cette situation ne relèverait-elle pas de l'article 40 du Code de procédure pénale ?

Monsieur le Secrétaire général : si c'est avéré, effectivement, cela relève de l'article 40 du Code de procédure pénale. L'ien va regarder la situation.

Un membre de la formation spécialisée : si c'est avéré, on ne peut pas laisser cette personne au plus près des enfants.

- La prochaine visite d'établissement

Elle sera au collège Desaix au regard du nombre de mentions RSST: conflits interpersonnels, problèmes de gestion, plusieurs mentions de personnels différents.

Il est proposé une visite qui se déroulerait le mardi 6 janvier 2026 à 8h30.

Vote pour : 10 opposition : 0 abstention : 0

FSU : 4

SGEN CFDT : 2

UNSA : 2

FNEC FP-FO : 1

CGT : 1

La date de visite est adoptée à l'unanimité.

- La prochaine visite école

Elle sera le 15 janvier 2026 à l'école LAPACCA et le prochain CSA FS sera le 10 février 2026.

Un membre de la formation spécialisée : comment peut-on aménager pour les personnels en situation de handicap, notamment concernant la formation réglementaire. Par exemple pour les appareils auditifs, il est constaté une défaillance de la médecine de prévention.

Un membre de la formation spécialisé : une attente est très longue avec un délai de deux ans pour que ce soit réglé.

- Concernant le suivi en termes de bâti du 27 mai

La formation spécialisée : pour le risque amiante à l'école Henri IV de Tarbes, le principe de précaution doit s'appliquer dans l'attente du diagnostic et il serait bien que les CPD puissent procéder au suivi de la situation.

Un membre de la formation spécialisé : au sujet de l'ambiance thermique, cela concerne 9 établissements.

Un membre de la formation spécialisée : au-delà du risque thermique se cache un autre risque, celui de la sécurité par exemple, avec l'accessibilité à de grandes fenêtres.

Un membre de la formation spécialisé : il faudrait réaliser une ambiance phonique à l'école de Saint Lary Soulan avec des mesures pour avoir quelques données factuelles.

Un membre de la formation spécialisée : globalement, le DUER ne prend pas en compte les risques thermiques, ce qui est très surprenant, mais provisoirement et au lieu d'attendre, que le DUER soit effectif, pourrait-on avoir une politique de prévention ?

Un autre membre de l'information spécialisée : l'absence d'évaluation du risque génère d'autres risques.

L'assistante de prévention : Lycée Lautréamont, il existe un problème de fuite. L'administration a renvoyé la demande du 27 mai à la formation spécialisée du 27 juin avec les mêmes réponses que lors le groupe de travail dans son compte rendu du 4 novembre 2024.

À l'école Pierre GUILLARD de Vic en Bigorre, au lycée Théophile Gautier, à l'école Henri IV : il n'y a pas de retour sur les avis du GT du 17 mai 2025.

Un membre de la formation spécialisé : Qu'en est-il de la visite conjointe RFI avec la région ?

Monsieur Secrétaire général : la demande n'est pas partie.

Vote pour : 10 opposition : 0 abstention : 0

FSU : 4
SGEN CFDT : 2
UNSA : 2
FNEC FP-FO : 1
CGT : 1

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Les dates suivantes sont arrêtées :

- Prochain GT : 13 janvier 2026 à 9h
- Visite de restitution pour le collège DESAIX à Tarbes : 10 mars à 17h15
- Visite de restitution pour l'école LAPACCA à Lourdes : le 12 mars à 17h

7. Question diverses

La formation spécialisée : nous demandons un point d'information sur les PAS et leur fonctionnement.

Monsieur le Secrétaire général : je vais faire un écrit à l'IA-DASEN.

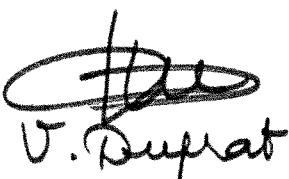
La séance est clôturée à 11h59.

Pour l'Inspectrice d'Académie,
Le Secrétaire général



Sébastien BERNARD

La secrétaire de la formation spécialisée



Valérie DUPRAT